



ARRETE DE POLICE DU BOURGMESTRE

Cérémonie patriotique au Maquis de Bagatelle à Vyle-Tharoul – Mesures de circulation concernant le Chemin du Maquis le 15/09/2024

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133 al.2 et 135 §2 ;

Vu l'article 42 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant qu'aux termes de l'article 135 §2, les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

Attendu que la cérémonie d'hommage aux 13 maquisards tombés sur le territoire communal lors des combats de septembre 1944 au Maquis de Bagatelle, se déroulera le dimanche 15 septembre 2024 ;

Attendu que, dans ce cadre, une cérémonie officielle d'hommage se tiendra le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 11 heures devant la chapelle Notre-Dame du Maquis, Chemin de Tharoul à 4570 Marchin ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité publique ;

Le Bourgmestre,

ARRETE:

Article 1er:

Le dimanche 15 septembre 2024, à partir de 10 heures jusqu'à la fin des commémorations, l'accès au Chemin du Maquis, depuis le carrefour avec le Chemin de Tharoul à 4570 Marchin jusqu'au carrefour avec les rue du Thier et Thier Soheit à 4560 Pailhe - Clavier sera interdit à la circulation, excepté circulation locale.

Article 2:

Les barrières et signaux routiers adéquats (C3 + « Fête locale) seront mis à disposition par les services communaux. Le placement de la signalisation sera effectué et retiré par l'organisateur.

Article 3:

Le présent arrêté sera en possession du demandeur qui devra le produire à toute réquisition.

Article 4:

Les sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière seront d'application.

Article 5:

Le présent arrêté est transmis à notre service des travaux, à notre police locale, au Tribunal de 1re Instance, au Tribunal de Police et au Service Incendie de Huy.

Marchin, le 02 septembre 2024,



Le Bourgmestre,
André CARLOZZI